



Fiscalité sur le don manuel

Par **AurélieHenry**, le **25/06/2020** à **22:41**

Bonsoir,

Une mamie avec qui je m'entends excellemment bien (coup de foudre amical entre un homme qui n'a jamais eu de grand-mère et une mamie qui n'a jamais eu d'enfant) souhaite aujourd'hui me faire un don manuel d'environ 60.000€ afin de m'aider à me lancer dans la vie et acheter un appartement.

N'ayant pas trouvé d'informations suffisantes sur internet, je me tourne auprès de vous chers amis dans l'espoir que vous puissiez m'aider.

Ma question est la suivante : quelle est la fiscalité sur un don manuel d'environ 60.000€ lorsqu'il n'y a aucun lien de parenté quelconque entre le donateur et le donataire ? Je comptais aller déclarer cette somme aux impôts aussitôt après réception mais j'aimerais avant cela savoir quel sera le pourcentage fiscal appliqué !?

Aussi, est-elle obligée de s'y rendre avec moi afin de le déclarer aux impôts ou puis-je m'en charger seul ? Elle a 90 ans et peut difficilement se déplacer...s'il le faut elle fera l'effort mais elle est fragile. :(

Merci à tous, excellente soirée à vous tous !

Par **Visiteur**, le **25/06/2020** à **22:57**

Bonsoir

Il est en effet impératif de déclarer ce don pour éviter de sérieux problème au décès de cette personne avec les héritiers et le fisc.

Malheureusement, sans lien de parenté, 60% de droits de donation sont à prévoir.